



Réf. Farde e-Assemblées : 2406555

N° OJ : 46

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/06/2021

Objet : Budget participatif 2020.- Projet "Café citoyen".- Subside de 20.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi Communale;

Vu que le Conseil Communal du 14 décembre 2020 a déclaré 14 projets lauréats du budget participatif de Neder-over-Heembeek 2020 et octroyé un subside pour plusieurs projets portés par des associations;

Vu que le Conseil Communal du 29 mars 2021 a adopté la convention cadre qui lie la Ville et les porteurs de projets du Budget Participatif 2020;

Considérant que parmi les projets désignés lauréats et bénéficiant d'un subside, se trouve le projet ce intitulé "Café citoyen", porté par l'a.s.b.l. Coordination sociale Heembeek-Mutsaard, représentée par Benoît Ceysens, pour un budget estimé à 20.000,00 EUR;

Considérant que le règlement prévoit la signature d'une convention entre la Ville de Bruxelles et les lauréats du processus en question;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins ;

ARRETE :

Article unique : Le texte de la convention qui lie la Ville et l'asbl Coordination sociale Heembeek-Mutsaard dans le cadre du Budget Participatif 2020, est adopté.

Annexes :

[Convention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)